Le surmenage scolaire [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **33 (1904)**

Heft 8

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1038742

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

tiennent en réserve ces populations des Balkans, sur lesquelles une longue domination turque a laissé son empreinte.

(*A suivre.*) F. ALEXIS, M. G.

Le surmenage scolaire

(Suite.)

Comment combattre le surmenage ?

M. Jaquet, qui nous en a signalé les causes, nous indique aussi le remède. Il faut rendre aux exercices corporels la place qui leur appartient dans le plan d'éducation et veiller à ce qu'on laisse à l'enfant le temps indispensable à la réparation complète de ses forces physiques et intellectuelles.

Le corps a besoin de sommeil, de repos et d'exercice ; c'est à ce dernier besoin que répond la *gymnastique*.

« L'enseignement de cette branche a fait, ces dernières années, des progrès incontestables. On l'a édifié sur une base méthodique et l'on a cherché à adapter les exercices à l'âge et au degré de développement physique des élèves, de façon à éviter tout surmenage. De plus, on varie fréquemment les exercices, en sorte que l'effort ne porte plus sur un groupe restreint de muscles, mais est réparti aussi uniformément que possible sur tous les muscles du corps. La diversité des exercices rend la leçon de gymnastique intéressante et l'on chercherait en vain quelque trace d'ennui dans l'expression des élèves. »

« ... Quand on parle de gymnastique scolaire, beaucoup de personnes croient de bonne foi qu'il s'agit là d'une question concernant exclusivement les garçons. On trouve tout naturel et même nécessaire que ceux-ci prennent de l'exercice, mais on oublie que l'organisme de la jeune fille se trouve dans les mêmes conditions et a les mêmes besoins. La gymnastique scolaire est d'autant plus nécessaire aux jeunes filles qu'elles ont moins l'occasion de prendre de l'exercice. »

La gymnastique, seule, ne pourrait cependant combattre avec succès les effets du surmenage. Certains exercices exigent même une tension continue de l'esprit et le cerveau, loin de rester inactif, doit contrôler les mouvements souvent avec beaucoup de précision. Les *jeux* ne présentent pas ces inconvénients ; ils offrent l'avantage de n'exiger ni engins, ni installations spéciales. Ils permettent en outre de s'appliquer de préférence à certains exercices plus particulièrement utiles au développement du corps et à l'affermissement des organes (exercices de force, d'adresse, de vitesse, etc.). Ils développent chez l'enfant l'attention et la présence d'esprit, ils éveillent le courage et la persévérance. Son esprit d'initiative se déve-

loppe, il apprend à vaincre les obstacles et les difficultés. Le jeu a des règles auxquelles les joueurs doivent se soumettre ; de cette façon, l'enfant s'accoutume à une discipline librement consentie, il s'habitue à se maîtriser et à être tolérant à l'égard des autres.

L'école peut-elle se charger d'organiser et de surveiller les jeux des élèves ? On pourrait présenter de nombreuses objections, avancer bien des arguments à l'encontre de cette proposition. La raison la plus péremptoire nous paraît être la suivante : les maîtres sont déjà surchargés, et chaque année leur apporte des exigences nouvelles.

Cependant, malgré cet obstacle trop réel, les jeux scolaires obligatoires ont été introduits dans différentes écoles d'Allemagne et de Belgique. Leurs promoteurs sont partis de ce principe que l'école ne doit pas seulement veiller au développement intellectuel, mais au bien-être physique et moral des enfants qui lui sont confiés. L'empereur Guillaume II a été un des protecteurs de ce mouvement. Il peut s'en féliciter, car les résultats de cette innovation ont été des plus heureux.

Une difficulté matérielle très sérieuse est celle du temps. Une nouvelle répartition des heures de travail serait évidemment nécessaire. Les hygiénistes et les pédagogues sont d'accord pour déclarer que les leçons de l'avant-midi sont bien préférables à celles de l'après-midi.

« Immédiatement après le repas de midi on est mal disposé pour le travail. La digestion favorise la paresse et est souvent accompagnée d'une somnolence peu favorable à l'étude. En outre, les deux heures de repos de midi ne suffisent pas à dissiper complètement la fatigue des classes du matin, de sorte que les leçons de l'après-midi sont, suivant l'expression de M. Schmid-Monnard, une entreprise dispendieuse donnant peu de profit. On n'obtiendra un rendement maximum du travail intellectuel que si l'on fournit au cerveau le temps de se reposer complètement. On peut obtenir ce résultat en supprimant les classes de l'après-midi. Du même coup, on aura trouvé le temps nécessaire aux exercices physiques. »

L'après-midi, les enfants reviendraient à l'école, mais uniquement pour y faire leurs devoirs. On arriverait de cette façon à supprimer les devoirs domestiques et à éliminer une cause essentielle de surmenage. L'heure des devoirs passée, on pourrait consacrer une heure ou une heure et demie aux exercices physiques, sous forme soit de leçons de gymnastique et de jeux, soit de bains, de promenade, de patinage, etc. »

Telle est la solution proposée.

Ce système n'est pas absolument nouveau. Il est pratiqué dans les collèges anglais et dans nombre d'établissements privés. La grande importance attribuée à l'éducation physique par les Anglo-Saxons n'est-elle pas une des causes qui ont fait la force et la grandeur de leur nation ?

Tous les sports à l'usage de la jeunesse (les bains, la natation, la bicyclette, les courses de montagne, le patinage et les glissades en hiver) peuvent servir de précieux renforts dans la lutte contre le surmenage.

Disons quelques mots des *courses de montagne.*

Les idées de M. le Dr Jaquet sur ce sujet concordent pleinement avec celles qui ont été exposées dans le *Bulletin,* en décembre 1903, par M. le professeur Horner.

« Les courses de montagne sont, de l'avis du premier, le sport par excellence de la jeunesse. Notre pays réalise mieux qu'aucun autre les conditions voulues pour ce genre d'exercices, aussi doit-on désirer qu'on en profite autant que possible. Rien ne repose et ne fortifie les nerfs au même degré. Au point de vue de l'éducation, elles éveillent le sens du beau et de l'idéal. Une excursion scolaire bien dirigée peut être une leçon de choses infiniment plus profitable aux élèves que la meilleure leçon donnée en classe. »

A la question des courses de montagnes se rattache naturellement celle des *colonies de vacances.* La ville de Zurich, la première, donna l'essor à ce généreux mouvement en 1878. Aujourd'hui, des milliers de petits citadins, pauvres ou riches, vont chaque année, pendant quinze jours ou trois semaines, respirer l'air pur et réconfortant des hauteurs. Qui dira le nombre d'enfants arrachés à la phtisie ou préservés d'infirmités et de maladies, grâce à ces institutions vraiment philanthropiques. Espérons que, dans notre canton, nous pourrons aussi, dans un avenir prochain, saluer le joyeux départ pour la montagne d'un nombreux contingent d'écoliers. A. W.

CADEAUX

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de France vient d'adresser à MM. les Recteurs d'Académies l'intéressante circulaire suivante :

« Je suis informé que, dans certains lycées de garçons et de jeunes filles, des groupes d'élèves se seraient cotisés en vue d'offrir à tel ou tel de leurs professeurs un cadeau, soit à l'occasion de sa fête, soit à l'occasion du 1er de l'an.

« Si le sentiment auquel obéissent ces jeunes gens ou ces jeunes filles n'a rien de blâmable en lui-même, la pratique, d'ailleurs tombée en désuétude, que leur initiative tendrait à faire revivre, doit être absolument condamnée. Déjà, pour ce qui regarde l'enseignement primaire, l'arrêté du 18 janvier 1887, portant règlement scolaire modèle, disposait dans son article 18 « qu'il est interdit aux « instituteurs et institutrices publics de recevoir des élèves ou de « leurs parents aucune espèce de cadeaux.

« Les raisons qui ont motivé cette interdiction dans les écoles primaires publiques s'appliquent avec la même force aux établisse-